

Fiche « Enjeux » - Parcours maternité

Le parcours maternité : un enjeu majeur de santé publique dans un contexte globale de baisse de la natalité

Quels sont les enjeux actuels autour de la maternité en France ?

De multiples défis dans l'accompagnement des femmes enceintes avant, pendant et après leur grossesse

Dans un contexte de **baisse du taux de natalité** en France, les femmes enceintes font face à de nombreux obstacles tout au long de leur grossesse. Dès la période de préconception, la **baisse de la fertilité** (observée par l'INSERM) impose des difficultés à concevoir. Des **inégalités territoriales** compliquent l'accès aux soins pendant et après la grossesse. En effet, il existe une **disparité des professions périnatales** en fonction des départements (déserts médicaux dans la diagonale du vide) qui est aussi observable à l'échelle départementale (par exemple en Ile de France où les services diffèrent en banlieue). Les **situations de vulnérabilité** – médicales, psychologiques et sociales - au moment de la grossesse peuvent entraîner un risque accru de morbidité et de mortalité maternelle et périnatale (comme la prématurité), notamment par insuffisance de suivi prénatal. Les territoires ultramarins connaissent des indicateurs encore plus dégradés. Enfin, la **complexité du système de santé français** marginalise les femmes étrangères.

Face aux difficultés organisationnelles, un enjeu de coordination

Le parcours de maternité implique une pluralité d'acteurs répartis entre la ville, l'hôpital et parfois même plusieurs territoires. Cette multiplicité de professionnels, opérant dans des structures souvent cloisonnées, engendre des ruptures de communication, des redondances d'examen, voire des retards dans la prise en charge. La coordination devient alors un défi majeur pour garantir un suivi fluide et sécurisé de la grossesse. C'est dans ce contexte que les outils socles du numérique en santé prennent tout leur sens : le Dossier Médical Partagé (DMP), Mon espace santé ou encore la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) permettent de centraliser l'information, de la rendre accessible aux professionnels autorisés, et de fluidifier les échanges tout au long du parcours.

Des propositions-phares pour subvenir aux besoins des mères

De nombreuses actions sont mises en place afin de **renforcer le suivi du parcours maternité** des femmes en France. Par exemple, l'Assurance Maladie publie via Ameli des informations concernant les **consultations obligatoires et recommandées** ainsi que leur **taux de remboursement** (examen pré et postnatal, consultations à domicile, etc...). Des **fiches pratiques** y regroupent les jalons importants et conseils (vaccination, sevrage...). En outre, en fonction de ses revenus, la mère peut bénéficier de prestations sociales et **aides financières de l'État**. Enfin, certaines associations se mobilisent pour soutenir les mères en difficultés : antennes d'écoute, maison d'hébergement...

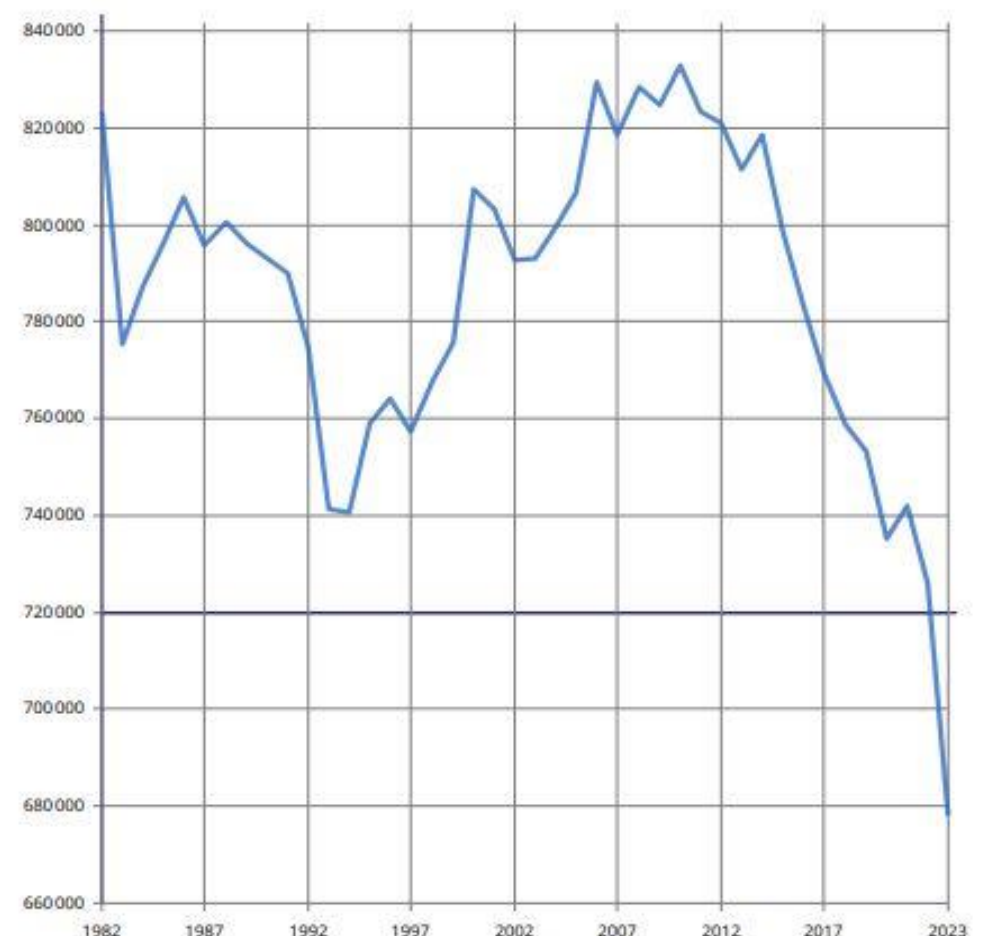
La procréation médicalement assistée (PMA) désormais autorisée pour toutes les femmes

Un décret du 29 septembre 2021 **autorise désormais la procréation médicalement assistée pour toutes les femmes**. La PMA désigne un ensemble de techniques médicales d'assistance à la procréation : insémination artificielle, fécondation in vitro ou accueil d'embryon. **Les actes de PMA sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie**.

La PMA est aujourd'hui confrontée à des **besoins en dons de gamètes grandissants**, les personnes en attente d'un don peuvent devoir patienter plusieurs mois, voire plusieurs années.

Les personnes nées d'un don peuvent, si elles le souhaitent, **avoir accès à leurs origines dès leur majorité**. A contrario, les donneurs n'ont aucune information sur les personnes nées de leur don.

Naissances vivantes



ZOOM SUR LA SANTE MENTALE DES FEMMES EN PHASE POST PARTUM

La période des **"1000 premiers jours"** est cruciale pour les parents et leur adaptation à la parentalité, ainsi que pour le bon développement de l'enfant. L'Enquête Nationale Périnatale 2021 a permis pour la 1ère fois d'évaluer en France la prévalence de la dépression du post-partum, véritable enjeu de santé publique, avec 16,7% des femmes concernées. La prévalence de l'anxiété étant proche de 28% des femmes enquêtées.

Ce tableau récapitulatif sur Ameli, met en lumière l'importance de la santé mentale de la mère **dès les premières semaines de grossesse**. Il permet de nuancer les diagnostics et proposer des outils de suivi psychologiques adaptés.

Depuis le 1er juillet 2022, un **entretien postnatal obligatoire** est réalisé entre la 4ème et la 8ème semaine après l'accouchement. Cet entretien a pour but de repérer les premiers signes de la dépression postpartum (état dépressif, anxiété, fatigue, humeur instable...), d'identifier les facteurs de risque et d'évaluer les besoins au sein du foyer.

APPROCHE THÉRAPEUTIQUE			
HORS PATHOLOGIES PRÉEXISTANTES	TROUBLES ANXIÉUX SYNDROME DÉPRESSIF PENDANT LA GROSSESSE	BABY BLUES (1ERS JOURS DU POST PARTUM)	DÉPRESSION DU POST PARTUM
HYGIÈNE DE VIE	Implication des proches pour lutter contre l'isolement Activité physique adaptée Bonne hygiène alimentaire, zéro alcool, zéro tabac Bonne hygiène du sommeil Relaxation/gestion du stress		
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE	Traitement de référence en 1 ^{re} intention Annuaire des psychologues conventionnés	Thérapie de soutien par MG formé ou psychologue	Traitement de référence en 1 ^{re} intention si dépression légère à modérée Thérapie de soutien par MG formé ou autre psychothérapie Annuaire des psychologues conventionnés
RECOURS PSYCHIATRE	En cas d'évolution péjorative ou d'absence d'amélioration Direct si intensité sévère	Non indiqué pour ce diagnostic	En cas d'évolution péjorative ou d'absence d'amélioration Direct si intensité sévère
TRAITEMENT MÉDICAMENTEUX	Selon la sévérité, en coordination avec le psychiatre et la maternité	Non indiqué pour ce diagnostic	Selon la sévérité, à adapter si allaitement
SUIVI ATTENTIONNÉ, EN COORDINATION SI BESOIN	Contact avec la maternité	Si besoin Contact avec la maternité pour un suivi par une sage femme ou contact PMI ou contact sage femme libérale	Pour maintien du lien mère enfant, selon sévérité, sollicitation : CAMSP/PMI sage femme libérale HAD Unité hospitalisation mère-enfant (UME) Unité hospitalisation mère-bébé (UMB) Infirmière de liaison Réseau Psychiatrie Périnatalité (RPP)

Fiche pratique publiée sur Ameli.fr : « Santé mentale : approche thérapeutique dans le cadre de la maternité et la périnatalité »